

SAINT-GINGOLPH

QUESTIONNAIRE DU LAC POUR TOUS AUX LISTES CANDIDATES AUX ELECTIONS MUNICIPALES 2020

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL :

L'application de la loi sur la « servitude de marchepied » est du ressort de l'état. Jusqu'à présent, les autorités préfectorales ont insuffisamment pris d'initiatives pour défendre cet accès public de droit. Nous avons établi des contacts réguliers avec ces autorités afin de les inciter à être plus actives. Plusieurs dossiers sont en cours et laissent espérer des progrès notables.

La DDT demande en tous cas aux collectivités publiques l'application exemplaire de cette loi ce qui a abouti à des progrès notoires par la suppression de points de blocages publics ou parapublics.

Nous incitons aussi les élus locaux à prendre leur part dans une plus grande ouverture au public du littoral, du fait d'une bonne connaissance des lieux.

Comme nous l'avons déjà fait lors des municipales 2014, nous intervenons donc dans le cadre de ces élections 2020 pour questionner les différents candidats sur la politique qu'ils comptent mettre en œuvre pour le mandat à venir tant au niveau communal qu'au niveau intercommunal.

1. D'où cette première question : êtes-vous prêt au niveau communal comme au niveau intercommunal à vous engager pour une politique volontariste d'ouverture à tous du Littoral (marchepied, accès publics aux rives et accès à l'eau) ?

Réponse de Mme Géraldine PFLIEGER (liste « la vie en vert et en bleu »)

Oui pour ce qui concerne l'échelon communal de Saint-Gingolph, l'essentiel des portions qui ne sont praticables pour le public sont des espaces naturels à préserver. Il n'est pas souhaitable de tout ouvrir à la pratique récréative.

En revanche nous avons largement soutenu les accès au bord du Lac ou aux promenades ouvertes sur le Lac : Viarhona de 3 km, rénovation complète des quai, acquisition de la nouvelle plage de Bret en cours avec le conservatoire du littoral en vue de son réaménagement.

2. Etes-vous prêts au niveau communal à contacter l'ensemble des propriétaires riverains du Lac afin de les inciter au respect de la servitude de marchepied ?

Réponse de Mme Géraldine PFLIEGER (liste « la vie en vert et en bleu »)

Oui dans le strict respect des espaces naturels actuellement vierges et à protéger

La gestion du Littoral comporte plusieurs aspects : en particulier, l'entretien des rives : la loi prévoit que cet entretien est du ressort du propriétaire riverain ; une modification de la loi de juillet 2019 donne aux collectivités locales la possibilité légale de participer à cet entretien. De façon générale, il nous semble important que plusieurs compétences concernant la gestion du littoral puissent être assurées par les 2 collectivités intercommunales que sont « Thonon agglo » (côté « OUEST ») et la CCPEVA (côté « EST ») qui auraient à charge :

- Les questions de l'entretien
- La signalétique des accès au Lac ainsi que la signalétique en bord de Lac informant les promeneurs
- L'aménagement des passerelles franchissant les différents cours d'eau (la passerelle sur la Dranse ferait l'objet d'un dossier spécifique).
- La police : ce qui comprendrait la prévention mais aussi l'intervention en cas d'incivilités répétées.

3. Etes-vous prêts à demander au niveau intercommunal que les questions liées au littoral (voir ci-dessus : entretien, signalétique, passerelles, police) soient gérées au niveau des 2 communautés de communes.

Réponse de Mme Géraldine PFLIEGER (liste « la vie en vert et en bleu »)

Oui bien que cela pourrait être aussi une charte qui soit élaborée en coordination avec les communes

L'été passé, « Le Lac Pour Tous » a contribué à l'enquête publique de la révision du SCOT. Nous avons proposé une prescription réglementaire, en nous inspirant de la législation concernant les accès publics au littoral maritime, d'inscrire dans les textes l'obligation de trouver un accès au Littoral au moins tous les 500 mètres.

4. Pouvez-vous porter cette demande au niveau des structures intercommunales habilitées à statuer.

Réponse de Mme Géraldine PFLIEGER (liste « la vie en vert et en bleu »)

Oui bien que cela doit être fait en coordination avec les communes

5. Pourriez-vous associer et sous quelle forme l'association « Le Lac Pour Tous » à la réflexion et aux décisions dans le sens d'une politique volontariste.

Réponse de Mme Géraldine PFLIEGER (liste « la vie en vert et en bleu »)

Nous l'avons déjà fait à de multiples reprises dans le cadre de la ViaRhona ou de la révision de notre PLU. Nous continuerons à le faire.

6. En fonction des particularités de votre Commune, quels objectifs pouvez-vous fixer au terme de votre prochain mandat si vous étiez désigné Maire et avec quel échéancier ?

Réponse de Mme Géraldine PFLIEGER (liste « la vie en vert et en bleu »)

- Aménager la nouvelle plage de Bret en coordination avec le conservatoire du littoral
- Travailler avec les propriétaires pour ouvrir les fenêtres paysagères le long de la RD1005 entre Locum et Saint-Gingolph
- Achever la rénovation importante des quais et de la plage municipale (1,2 km entièrement au bord du lac) pour un montant de 6 millions €

7. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste de protection des paysages et des vues sur le Léman ?

Réponse de Mme Géraldine PFLIEGER (liste « la vie en vert et en bleu »)

Oui voir supra pour les fenêtres paysagères qui sont maintenant incluses dans notre PLU approuvé en 2019 suite à la révision que nous avons menée.

8. Etes-vous prêts à mener une politique communale et intercommunale volontariste pour développer les déplacements doux suivant le Littoral ?

Réponse de Mme Géraldine PFLIEGER (liste « la vie en vert et en bleu »)

Nous avons très largement pris notre part à notre petite échelle avec la ViaRhona et la rénovation des quais en cours, en espérant que cela donne des idées pour la suite

QUESTIONS D'ORDRE SPECIFIQUE

Liaisons VIA-RHONA aux bords de Lac :

Pouvez-vous travailler à des liaisons aménagées et fléchées entre la VIARHONA et les bords de Lac pour assurer une continuité d'un cheminement piéton jusqu'à la frontière en utilisant la VIARHONA tout en permettant les accès aux plages et autres parties du marchepied praticables en bord de Lac ?

Réponse de Mme Géraldine PFLIEGER (liste « la vie en vert et en bleu »)

Les bords du Lac accessibles sont déjà signalés à Locum, Bret (un puis deux accès public à terme) et Saint-Gingolph (1,2 kilomètre de littoral directement accessible en bord de Lac sur les 4 km que compte la commune) et tous ces accès publics sont déjà dotés d'un cheminement piéton depuis la viarhona jusqu'à ces bords de lac qui est signalé.

Le Conseil d'Administration du « LAC POUR TOUS »

Olivier ANTOINE

Jean-Luc CROCHET

Jean-Paul LUGRIN

Luce ARNOLD

Alain GAGNAIRE

Claude MATHIEU

Chantal BONNAZ

Michèle HOTELIER

Sylvie VOIRE